



**sycomore
am**

Publication d'informations en matière de durabilité sur le site internet

Article 10 (SFDR)

Sycoyield 2032

Article 8

Ce document a été rédigé conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR) concernant la transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales des investissements durables sur les sites web.

A. Résumé	3
B. Sans objectif d'investissement durable	5
C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	5
D. Stratégie d'investissement	5
E. Proportion d'investissements	6
F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	7
G. Méthodes.....	7
H. Sources et traitement des données	7
I. Limites aux méthodes et aux données	10
J. Diligence raisonnable	11
K. Politiques d'engagement	11
L. Indice de référence désigné	11

A. Résumé

- **Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier**

Le Fonds met en œuvre des filtres d'exclusion pour les principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés, selon le modèle exclusif SPICE décrit ci-dessous de la politique d'exclusion de la société de gestion (Sycomore AM) et de l'analyse des controverses.

- **Proportion d'investissements**

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental (1% de l'actif net).

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des placements durables ayant un objectif social (1% de l'actif net).

Les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres » sont liés aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, aux liquidités détenues à titre accessoire ou aux équivalents de liquidités tels que les obligations d'État.

Les autres liquidités et instrument assimilés à des liquidités utilisés à titre accessoire, ainsi que les produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

- **Sans objectif d'investissement durable**

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

- Conformément à la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM
- Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3
- Notation SPICE inférieure à 3/5
- Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM

- **Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement consiste en une sélection rigoureuse d'obligations (y compris convertibles et subordonnées) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 60% et 100%, dont 30% maximum pour les émetteurs publics et assimilés, et ayant une échéance d'au plus 1 an après le 31 décembre 2032. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 40% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, sera limitée à 10% de l'actif net.

Lorsque progressivement, les obligations composant le portefeuille arriveront à maturité et seront remboursées, le gérant pourra réinvestir le produit de ces remboursements et jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds en obligations et autres titres de créances ou en instruments du marché monétaire, dont l'échéance de remboursement (maturité) n'excède pas le 31 décembre 2032 afin de maintenir le portefeuille investi.

Se référer au prospectus du Fonds pour davantage de détails sur la stratégie d'investissement.

- **Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**

Les gérants de Sycomore AM sont responsables du suivi des caractéristiques environnementales ou sociales des fonds, en utilisant toutes les données et méthodologies en usage chez Sycomore AM avec le support des équipes de recherche ESG et sous réserve des contrôles de premier et deuxième niveaux afin d'assurer une bonne exécution des stratégies d'investissement dans le respect des contraintes ESG propres à chaque fonds.

- **Méthode**

Le Fonds réalisera des investissements présentant des caractéristiques environnementales ou sociales sur la base de l'ensemble des filtres de sélection et d'exclusion tels que décrits dans le paragraphe dédié aux "Méthodes".

En ce qui concerne les investissements durables, le fonds investit dans des actifs durables tels que définis au niveau de Sycomore AM. Cette définition, détaillée dans la [politique d'intégration ESG](#) de Sycomore AM, fixe des critères contraignants auxquels tous les investissements durables du fonds doivent se conformer.

- **Sources et traitement des données**

Les différentes sources de données et le traitement requis pour les données relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers, ainsi que les composantes sous-jacentes à la définition d'un "investissement durable" tel qu'interprété par Sycomore AM sont résumés dans la section H. Le tableau de la section H précise les sources de données, le traitement des données, la gestion de la qualité des données, l'utilisation d'estimations, la couverture ainsi que les liens hypertextes vers la documentation pertinente de Sycomore AM. Sycomore AM accorde une attention particulière à la transparence et publie des documents décrivant ses méthodologies, y compris des informations sur les sources et le traitement des données.

- **Limites aux méthodes et aux données**

Les méthodologies mises en œuvre par Sycomore AM reposent sur une analyse qualitative et quantitative des données ESG des entreprises. Les données ESG, qu'elles proviennent de sources externes et/ou internes, sont par nature soumises à l'expérience et aux compétences des analystes de Sycomore AM. Malgré des cadres méthodologiques solides, une part de subjectivité et de discrétion demeure dans l'interprétation et l'utilisation des données ESG. Cependant, les informations ESG provenant de données de tiers peuvent être incomplètes, incorrectes ou indisponibles. Les fournisseurs de données ESG sont des sociétés privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion.

Ces limites n'empêchent toutefois pas le produit financier d'atteindre son objectif d'investissement durable, compte tenu de l'approche adoptée en matière de données et expliquée dans la section H relative aux "Sources et traitement des données".

- **Diligence raisonnable**

100 % des actifs des fonds sont évalués pour la notation ESG, à l'exclusion des liquidités à vue et des produits dérivés, par le biais d'une analyse ESG interne et de la méthodologie de notation ESG "SPICE", les fonds communs de placement étant soumis à des diligences spécifiques en matière d'ESG. L'analyse ESG est effectuée par le personnel de recherche et soumise à des contrôles de premier et deuxième niveaux.

- **Politiques d'engagement**

Sycomore AM applique des politiques de vote et d'engagement qui visent à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable sur le long terme en suggérant des domaines d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un processus de suivi à long terme. L'engagement des actionnaires est un élément clé de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables cherchant à générer des impacts, en vue de développer des modèles d'entreprise plus durables capables de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

- **Indice de référence désigné**

Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

L'indice de référence du Fonds est un indice de marché large.

B. Sans objectif d'investissement durable

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

- **Comme indiqué dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM** : les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM à capital variable, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- **Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3** : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Notation SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance moindre en matière de durabilité sur une ou plusieurs incidences négatives.
- **Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM** : une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le Tableau 1 de l'Annexe I est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, seront déclarées comme « non durables ».

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds met en œuvre des filtres d'exclusion pour les principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés, selon le modèle exclusif SPICE décrit ci-dessous de la politique d'exclusion de la société de gestion (Sycomore AM) et de l'analyse des controverses.

D. Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une sélection rigoureuse d'obligations (y compris convertibles et subordonnées) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 60% et 100%, dont 30% maximum pour les émetteurs publics et assimilés, et ayant une échéance d'au plus 1 an après le 31 décembre 2032. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 40% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de

surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, sera limitée à 10% de l'actif net.

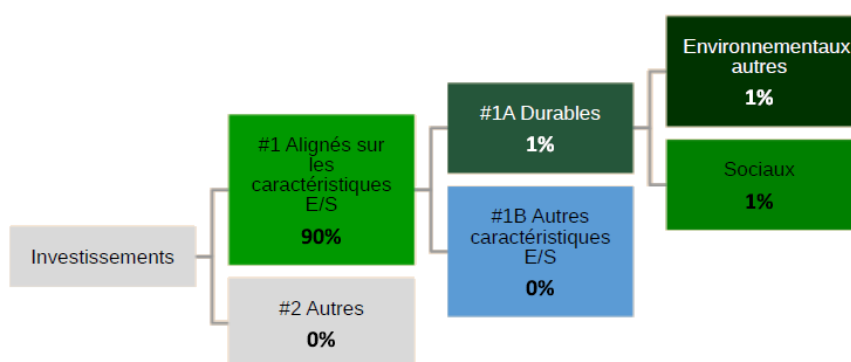
Lorsque progressivement, les obligations composant le portefeuille arriveront à maturité et seront remboursées, le gérant pourra réinvestir le produit de ces remboursements et jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds en obligations et autres titres de créances ou en instruments du marché monétaire, dont l'échéance de remboursement (maturité) n'excède pas le 31 décembre 2032 afin de maintenir le portefeuille investi.

Se référer au prospectus du Fonds pour davantage de détails sur la stratégie d'investissement.

E. Proportion d'investissements

L'ensemble des critères contraignants décrits ci-avant s'applique à tout investissement du fonds (hors liquidités et produits dérivés détenus à des fins de couverture).

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessous sont des minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net, ils ne sont pas l'anticipation d'une allocation cible. Pour des informations sur les pourcentages réalisés, merci de vous référer au rapport annuel.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental (1% de l'actif net).

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des placements durables ayant un objectif social (1% de l'actif net).

Les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres » sont liés aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, aux liquidités détenues à titre accessoire ou aux équivalents de liquidités tels que les obligations d'État. Les autres liquidités et instrument assimilés à des liquidités utilisés à titre accessoire, ainsi que les produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

L'utilisation de produits dérivés n'est pas prise en compte pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les gérants de Sycomore AM sont responsables du suivi des caractéristiques environnementales ou sociales des fonds, en utilisant toutes les données et méthodologies en usage chez Sycomore AM avec le support des équipes de recherche ESG et sous réserve des contrôles de premier et deuxième niveaux afin d'assurer une bonne exécution des stratégies d'investissement dans le respect des contraintes ESG propres à chaque fonds.

G. Méthodes

Les critères suivants ayant force obligatoire s'appliquent au Fonds.

Pour les investissements dans des sociétés, le filtre d'exclusion suivant s'applique :

Sont exclues les entreprises pour lesquelles les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises ou de générer des incidences négatives majeures. Une société est ainsi exclue si :

- elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, qui comprennent également des investissements visés par de graves controverses (niveau 3/3).
- elle a obtenu une note SPICE strictement inférieure à 2/5.

Pour les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs publics : la sélection est réalisée par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré comme suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

H. Sources et traitement des données

Ci-dessous un résumé des différentes sources de données et du traitement requis pour les données étayant les caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers, ainsi que les éléments qui sous-tendent la définition d'un "investissement durable" telle qu'elle est interprétée par le gestionnaire d'investissement.

Les quatre paramètres qui sous-tendent les contributions positives dans le contexte des investissements durables sont associés à des seuils définis explicitement dans les informations précontractuelles :

- NEC $\geq +10\%$
- Contribution Sociétale $\geq +30\%$
- The Good Jobs Rating $\geq 55/100$
- Environnement Happy@Work $\geq 4.5/5$

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il convient également de préciser que le champ d'analyse de chacun des quatre indicateurs est l'entreprise analysée dans son ensemble. Plus précisément :

- La NEC et la Contribution Sociétale sont basées sur une ventilation de tous les revenus de l'entreprise analysée. Chaque part des revenus de l'entreprise est associée à une contribution environnementale (dans le cadre de la NEC) ou à une contribution sociétale, qui peut être négative ou positive. La NEC ou la contribution sociétale de l'entreprise analysée est donc une moyenne pondérée de tous les revenus de l'entreprise.
- The Good Jobs Rating et la note Environnement Happy@Work sont basés sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise analysée. Plus précisément, The Good Jobs Rating s'appuie sur une ventilation de l'ensemble des effectifs de l'entreprise, y compris le secteur et la localisation, tandis que l'analyse Happy@Work couvre les pratiques de l'entreprise, en tenant compte des éléments positifs et négatifs, dans l'ensemble de l'entreprise.

Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
NEC (Net environmental contribution)	Rapports des entreprises	Analyse interne. En particulier, traduction de la répartition des revenus en contributions positives /négatives.	L'analyse est mise à jour au moins tous les deux ans, ce qui permet d'analyser l'écart entre les anciennes valeurs et les valeurs actualisées.	Principalement basé sur des données réelles. Certaines ventilations fines requièrent des estimations d'analystes basées sur les informations publiques de l'entreprise.	Requis pour une contribution positive (investissements durables)	https://nec-initiative.org/
Contribution Sociétale						https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849
The Good Jobs Rating				Basé sur des données réelles (quantitative).		https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552
Environment Happy@Work	Rapports des entreprises et entretiens avec les employés	Analyse interne. Traduction des analyses (principalement qualitatives) en une notation.		Basé sur de données réelles (essentiellement qualitatives).		https://fr.sycomore-am.com/telecharger/842627936
SPICE	Sources publiques diverses	Analyse interne. Traduction des analyses (quantitatives et qualitatives) en une notation.		Basé sur de données réelles (quantitatives et qualitatives).	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490
Politiques d'exclusion	Trucost, GCEL, GOGEL, MSCI	Traitement des données basé sur des règles automatisées sur une base hebdomadaire.	Vérifications manuelles, y compris matrices de transition entre les anciennes listes d'exclusion et les listes actualisées, sur une base annuelle.	Les données sectorielles sont basées sur des ventilations de revenus réels, obtenues auprès de tiers.	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784
Analyses des controverses	MSCI	Controverses suffisamment graves signalées par un tiers, suivies d'une analyse interne plus approfondie.	Analyse des controverses les plus graves associées à une procédure de gestion spécifique.	Aucun.	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490
Politique PAI						https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979
Emissions de GES	SBTi, Iceberg Data Lab	Utilisation des données collectées auprès de : - SBTi	Les objectifs SBTi enregistrés sont stockés et mis à jour périodiquement,	Utilisation de l'objectif réel SBTi ou de la température	Quantitatif (SBTi/SB2A): environ 70% Proxy Qualitatif:	Voir ci-dessus « Politique PAI »

Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
		- Iceberg Data Lab (SB2A temperatures) Proxy qualitatif: analyse interne.	avec une analyse des écarts (anciens/actualisés). Calcul du SB2A par un tiers associé à la qualité des données management process. Proxy qualitatif: mise à jour au moins tous les deux ans.	SB2A calculée par un tiers. Proxy alternatif basée sur l'analyse qualitative de l'alignement et de la trajectoire (pas d'estimations)	Environ 30%	
Energies fossiles	Trucost, GCEL, GOGEL	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Contrôle basé sur des règles: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
EAU	Factset, MSCI	- Données quantitatives utilisées comme seuil minimum pour une analyse plus approfondie			Controversy analysis: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Déchets	Factset, MSCI	- Analyse qualitative des controverses pertinentes (données MSCI + analyse SAM), complétée par une analyse SAM sur les questions pertinentes.	Proxy qualitatif: analyse mise à jour au moins tous les 2 ans	Analyse qualitative par SAM (pollution de l'eau et gestion des déchets dangereux), pas d'estimations	Analyse des controverses: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Biodiversité	Factset	- Les données qualitatives provenant de tiers sont utilisées comme signal pour une analyse plus approfondie par SAM.	Les signaux sont tous examinés de manière plus approfondie par SAM.	Pas d'estimation pour cette donnée.	Fournisseurs de données: environ 20% Proxy qualitatif: environ 80%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Violations de l'UNGC/OCDE	MSCI + analyse interne	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Analyse des controverses: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Suivi de l'UNGC/OCDE	Factset + analyse interne	- Les données qualitatives provenant de tiers sont utilisées comme signal pour une analyse plus approfondie par SAM.	Les signaux sont tous examinés de manière plus approfondie par SAM, ainsi que les émetteurs non couverts par les données de tiers.	Pas d'estimation pour cette donnée.	Fournisseurs de données: environ 97% Analyse complémentaire de SAM: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »

Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
		- Analyse complémentaire à partir de l'analyse SPICE	Le contenu de SPICE est mis à jour au moins tous les deux ans.			
Diversité du genre au sein du conseil d'administration	Factset	Ratio hommes/femmes associé aux seuils d'exclusion de base	Chiffres incertains vérifiés sur une base ad hoc directement auprès des émetteurs par les analystes	Sur la base des données réelles communiquées	Data provider: 99%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Factset, rapports des entreprises	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes associé aux seuils d'exclusion de base	Chiffres incertains vérifiés sur une base ad hoc directement auprès des émetteurs par les analystes	Sur la base des données réelles communiquées	Quantitatif: environ 33% Proxy qualitatif: environ 67%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Armes controversées	MSCI	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Contrôle basé sur des règles: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »

*Estimations quantitatives de la couverture basée sur l'EuroStoxx au 14/12/2022.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies mises en œuvre par Sycomore AM reposent sur une analyse qualitative et quantitative des données ESG des entreprises. Les données ESG, qu'elles proviennent de sources externes et/ou internes, sont par nature soumises à l'expérience et aux compétences des analystes de Sycomore AM. Malgré des cadres méthodologiques solides, une part de subjectivité et de discrétion demeure dans l'interprétation et l'utilisation des données ESG. Cependant, les informations ESG provenant de données de tiers peuvent être incomplètes, incorrectes ou indisponibles. Les fournisseurs de données ESG sont des sociétés privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer au fil du temps, en raison de l'affinement des processus de prise de décision d'investissement pour refléter les facteurs et les risques ESG, et/ou en raison des développements légaux et réglementaires. Enfin, l'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, entraîner la perte de certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité.

La plupart des données sont communiquées par les entreprises et ne sont donc pas estimées par un fournisseur de données ou par Sycomore AM. Toutefois, des limitations spécifiques sont associées aux données PAI, à savoir

- Exhaustivité : la couverture de l'ensemble des données varie de 10 % à 100 % de l'Eurostoxx. En effet, certaines données ne sont pas toujours publiées par les entreprises. La mise en œuvre de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises dans les années à venir sera un élément clé pour accroître la disponibilité des données. L'engagement en matière de divulgation est également une priorité importante pour Sycomore AM afin de résoudre ce problème.
- Définition et méthodologie hétérogènes : tous les indicateurs PAI ne sont pas entièrement définis par le règlement. Par conséquent, des divergences dans la définition et la méthodologie peuvent apparaître d'une entreprise à l'autre. Un contrôle de qualité de l'ensemble des données vise à identifier les valeurs aberrantes qui peuvent être vérifiées ou non prises en compte s'il n'est pas possible de corriger les données.
- Précision : pour certains indicateurs PAI, des ensembles de données précises ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, des approximations qualitatives, principalement basées sur notre modèle d'analyse fondamentale SPICE, sont utilisées.

Ces limites n'empêchent toutefois pas le produit financier d'atteindre son objectif d'investissement durable, compte tenu de l'approche des données adoptée et expliquée dans la sous-section précédente "Sources et traitement des données", notamment :

- l'utilisation des données réelles dans la mesure du possible (avec l'utilisation associée d'estimations réduites dans la mesure du possible), notamment pour les critères de contribution positive et la politique d'exclusion
- les processus de gestion de la qualité des données
- couverture étendue (à tous les investissements)

J. Diligence raisonnable

100 % des actifs des fonds sont évalués pour la notation ESG, à l'exclusion des liquidités à vue et des produits dérivés, par le biais d'une analyse ESG interne et de la méthodologie de notation ESG "SPICE", les fonds communs de placement étant soumis à des diligences spécifiques en matière d'ESG. L'analyse ESG est effectuée par le personnel de recherche et soumise à des contrôles de premier et deuxième niveaux.

K. Politiques d'engagement

Sycomore AM applique des politiques de vote et d'engagement qui visent à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable sur le long terme en suggérant des domaines d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un processus de suivi à long terme. L'engagement des actionnaires est un élément clé de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables cherchant à générer des impacts, en vue de développer des modèles d'entreprise plus durables capables de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

Les détails de notre engagement actionnarial figurent dans nos [politique d'intégration ESG](#) et [politique d'engagement actionnarial](#).

L. Indice de référence désigné

Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

L'indice de référence du Fonds est un indice de marché large.